**45ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Congo**

Intervention du Luxembourg

Genève, le 30 janvier 2024

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Congo et la remercie pour la présentation de son rapport national et les efforts déployés pour la mise œuvre des recommandations du 3ème cycle. Dans un esprit de coopération constructive, nous faisons les recommandations suivantes :

1. Déposer l’instrument de ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant l’abolition de la peine de mort.
2. Améliorer les conditions matérielles de détention et limiter la surpopulation carcérale en privilégiant les alternatives à la détention et en diligentant la construction et la réhabilitation de prisons.
3. Réviser l’âge légal du mariage pour qu’il ne soit pas possible de marier un enfant de moins de 16 ans, même avec une dispense judiciaire.
4. S’attaquer aux cause profondes de l’exploitation de la prosititution des femmes et des filles en proposant des formations à celles qui sont à risque et en leur offrant d’autres moyens de gagner leur vie et concevoir et mettre en œuvre des programmes dûment financés d’aide aux femmes et aux filles qui souhaitent renoncer à la prostitution.

Nous souhaitons plein succès à la délégation du Congo dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*(56ème sur 95 – 206 mots – Temps de parole : 1m20s)*